

→VIE ASSOCIATIVE

# Le bénévolat au centre des débats

Dans le cadre du 6<sup>e</sup> Forum des Associations, la salle des congrès de la CCI du Pays de Brive accueillait **trois tables rondes** sur le bénévolat. Conjointement organisé à l'initiative de l'Association familiale de Brive qui fête cette année ses 85 ans, et la Ville de Brive, cet après-midi de débats a surtout porté sur **l'avenir** du bénévolat et l'éventuel bien-fondé d'un statut du bénévole.



Un public nombreux a assisté aux trois tables rondes organisées à l'immeuble consulaire par l'Association familiale de Brive dans le cadre du 6<sup>e</sup> Forum des associations.

**P**aradoxe : il y a en France de plus en plus d'associations et de moins en moins de bénévoles. Patrick Lestelle, secrétaire général de la Fédération corrézienne des associations laïques (FAL 19) pose d'emblée la problématique de l'avenir du bénévolat, laquelle a réuni un large public dans la salle des Congrès de la CCI, à l'initiative de l'Association familiale de Brive et de la Ville, dans le cadre du 6<sup>e</sup> Forum des associations. « On est passé, explique-t-il, d'une société de devoir à une société de réalisation de soi. On ne fait plus les choses avec les autres pour les mêmes raisons. » Il est rejoint dans ses propos par Jean Laplace, président de l'association du Prieur, qui voit dans les associations un produit de consommation courante dont « les consommateurs sont plus nombreux que les prestataires de service ». Si comme Jacques Chaminade, militant associatif de toujours, nombre d'intervenants s'accordent à penser que la raison de l'engagement d'un bénévole « doit être l'expression d'un comportement naturel d'un homme ou d'une femme qui s'intéresse à ce qui se passe autour de lui, qui vit sa propre vie comme une part de la vie humaine », il n'en demeure pas moins que le monde associatif d'aujourd'hui, à l'image de la société, ne ressemble en rien à celui d'hier. Une idée reprise par Frédéric Soulier, le député de la Corrèze relevant, comme devaient le faire d'ailleurs plusieurs autres intervenants, que « beaucoup d'idées émanent du monde associatif ». Notre société, plus individualiste, installe désormais le bénévole dans un rôle délicat dont les responsabilités peuvent parfois le conduire devant les tribunaux. A l'instar de Bernard Murat, beaucoup pensent que le « bénévole travaille comme un professionnel » et pour lui la question est maintenant de savoir à « quel moment l'on devient bénévole. »

délicat dont les responsabilités peuvent parfois le conduire devant les tribunaux. A l'instar de Bernard Murat, beaucoup pensent que le « bénévole travaille comme un professionnel » et pour lui la question est maintenant de savoir à « quel moment l'on devient bénévole. »

délicat dont les responsabilités peuvent parfois le conduire devant les tribunaux. A l'instar de Bernard Murat, beaucoup pensent que le « bénévole travaille comme un professionnel » et pour lui la question est maintenant de savoir à « quel moment l'on devient bénévole. »

### ACCOMPAGNER LES ASSOCIATIONS

Une question très ouverte sur la place du bénévole dans la société, son rôle, ses engagements et ses droits, qui incite certains à réclamer aux pouvoirs publics un encadrement du monde associatif pour permettre à ce dernier de faire face aux

nouveaux enjeux de la société. D'aucun parle de statut, comme Jacques Chaminade qui estime « urgent la mise en œuvre réelle d'un statut du bénévole ». « Non pour une rémunération compensatrice, dit-il, mais une indemnisation partielle des dépenses, permettant de défrayer les dépenses engagées dans cette activité bénévole. Cela lèverait beaucoup d'obstacles rencontrés par des gens qui voudraient s'engager. » Mais ce qui pourrait être la création d'un statut ne semble pas vraiment emporter les suffrages du monde associatif. Trop de règles, semble-t-il tueraient la notion de liberté qui accompagne depuis sa création la loi de 1901. C'est en tout cas le sentiment de Jean-Pierre Cazenave Lacrouts, le sous-préfet de Brive, lequel se déclare peu convaincu « qu'un statut mobilisera de nouveaux bénévoles ». Mais ajoute-t-il, il paraît « nécessaire que les associations soient mieux et plus aidées ». Un accompagnement, précise le sous-préfet qui doit

s'effectuer en matière de formation, de protection juridique, d'information, de validation des acquis pour faire reconnaître les compétences, de complémentarité, enfin, entre l'activité salariée et bénévole.

### UN CODE DU BENEVOLAT

Au statut, Bernard Murat, lui, préfère le code. A ses yeux plus souple, un code ou une charte du bénévolat permettrait de définir les droits et les devoirs des associations et de leurs bénévoles. Chargé par le président de la commission des Affaires culturelles du Sénat de mener des auditions auprès de responsables nationaux associatifs, le sénateur-maire de Brive envisage aussi de déposer un amendement au projet de loi qui sera examiné en octobre par le Sénat, pour la création d'un code. (Voir aussi l'interview de Bernard Murat sur le sujet page 19). ●

P. Coutant

### Etre bénévole, c'est :

« L'expression d'un comportement naturel d'un homme ou d'une femme qui s'intéresse à ce qui se passe autour de lui, qui vit sa propre vie comme une part de la vie humaine. »

J. Chaminade.

« Ce n'est pas une vocation. C'est souvent les hasards de la vie qui vous conduisent dans une association. Et s'engager, c'est séparer au contact des autres ».

J. Laplace, président d'association.

« C'est une rencontre entre celui qui offre et celui qui demande. »

J. Aubret, psychologue.

« Venir en aide aux autres fait du bien... C'est l'effet boomerang ». Une responsable d'association.

« Etre bénévole... c'est tout simplement être citoyen ! ». Une responsable d'association.

### UTILE

## MAISON DU BÉNÉVOLAT ET MAISON DE QUARTIER

**A** Brive, la vie associative, tant dans les domaines sportif, culturel que social et de loisirs est très dynamique, avec quelque 300 associations recensées. Afin de venir en aide à ces structures, lesquelles souffrent souvent d'un manque de bénévoles, la Ville de Brive a pris l'initiative, voilà six ans, de créer le Forum des associations. En 2003, voulant conforter son action auprès du monde associatif local, la municipalité ouvrait la Maison du bénévolat, dans l'ancien foyer logement de la rue Marx Dormoy, en collaboration avec la CAB, la CAF et l'Office HLM de Brive. Objectif : être un lieu de référence, un guichet unique, pour les associations et pour les personnes qui souhaitent s'engager dans une mission associative et qui ne savent souvent pas où s'adresser. En quatre mois d'activité, c'est une trentaine de mises en relation qui a déjà pu être concrétisée. C'est dans le même esprit que la Ville de Brive, en collaboration avec ses partenaires, a décidé de créer une maison de quartier aux Chapélies. Ouverte aux associations du quartier, cette nouvelle structure en activité depuis le printemps dernier sera inaugurée dans le courant du mois d'octobre. **Maison du bénévolat : 10, boulevard Marx Dormoy. Tél : 05.55.87.39.03.**

